



SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Grand
Fier
Pays
Sources du Lac d'Annecy

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

17 DEC. 2020

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 15 décembre 2020

DELIBERATION N° 2020-12-04

APPROBATION ET INSTALLATION DES COMMISSIONS
PERMANENTES THEMATIQUES ET LIEES AU
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
BASSIN ANNECIEN

Le sept décembre deux mille vingt, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le quinze décembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD (en Visio) et Virginie SERAIN – MM. Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Eric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, David DUPASSIEUX (visio), André SAINT-MARCEL et Bruno LYONNAZ

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Frédérique LARDET - MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Olivier WEILAND, Christian ANSELME, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND et Christian LEPINARD

Procurations : Monsieur François ASTORG donne procuration à Madame Nora SEGAUD-LABIDI

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Fabienne GREBERT, suppléante de Mme Frédérique LARDET titulaire empêchée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. François DAVIET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT (visio), suppléante de M. François DAVIET titulaire empêché.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Jacques DALEX, Marc PAGET et Michel COUTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Michel LUCIANI suppléant de M. Sébastien SCHERMA titulaire empêché.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOUQUIOL (visio) – MM. Cédric DECHOSAL et Gérard LACROIX

Délégués titulaires absents : Mme Charlotte BOETTNER – M. Xavier BRAND

Procurations : M. Xavier BRAND donne procuration à Mme Marie-Jo BRO suppléante présente en visio.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Marie-Jo BRO (visio), suppléante de Mme Charlotte BOETTNER titulaire empêchée.

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Thierry DEWIERDT (en visio), suppléant de Mme Virginie SERAIN titulaire présente ;
- M. Thierry GUIVET (en visio), suppléant de Mme Ségolène GUICHARD titulaire présente ;
- M. David FLANDIN, suppléant de M. Bruno LYONNAZ, titulaire présent ;
- M. Dominique DUBONNET (visio), suppléant de M. David DUPASSIEUX titulaire présent en visio ;
- Mme Isabelle DUNOD – bureau d'études AGATE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre opérationnelle du SCoT du bassin annécien, deux types de commissions avaient été mises en place :

- Les commissions permanentes thématiques,
- Les commissions permanentes liées au fonctionnement du Syndicat Mixte du SCoT.

Dans le cadre de la procédure de révision du SCoT du bassin annécien, les membres du comité doivent se prononcer, favorablement à l'installation de ces commissions ainsi que leur fonctionnement.

Commissions permanentes thématiques :

Il est proposé six commissions permanentes thématiques :

- Une commission dédiée à l'agriculture,
Commission destinée plus particulièrement au suivi des problématiques liées à la préservation des terres agricoles, naturelles et forestières.
- Une commission dédiée au commerce,
- Une commission dédiée à l'économie,
Commission destinée plus particulièrement au suivi des problématiques liées à l'emploi, aux zones d'activités économiques, au tissu économique.
- Une commission dédiée aux mobilités (ancienne appellation : transports et déplacements),
Commission destinée plus particulièrement au suivi des problématiques liées aux mobilités, aux projets d'infrastructures de transports, et éventuellement aux Plans de Déplacements Urbains élaborés sur le territoire du SCoT du bassin annécien.
- Une commission dédiée à la population, aux logements, aux équipements et aux services,
Commission destinée plus particulièrement au suivi des problématiques liées aux dynamiques démographiques du territoire, à la production de logements, aux grands équipements structurants ou tout autre grand projet d'aménagement intéressant le SCoT.

- Une commission dédiée à **la transition écologique**,
Commission qui traitera plus largement de l'ensemble des problématiques liées à la transition écologique : paysages, corridors écologiques, énergie, gaz à effets de serre, qualité de l'air ...

Dans le cadre de la nouvelle procédure de révision du SCoT du bassin annécien, l'avancé du travail sera présentée devant les commissions thématiques en amont d'une présentation devant le bureau puis devant le Comité Syndical du SCoT. De plus, ces commissions assureront un suivi régulier de l'évolution du territoire.

Les commissions thématiques se réuniront autant que de besoin.
Au cours de la procédure de révision du SCoT du bassin annécien,

Concernant le fonctionnement des commissions thématiques, les membres du Comité Syndical doivent se prononcer pour la reconduction des dispositions suivantes :

- Elargir la composition des commissions aux suppléants du Comité Syndical,
- Assurer une représentation de chaque EPCI dans chacune des commissions du SCoT dans la limite d'environ dix élus par commissions, sans limiter la participation au travail de ces dernières.

Lors de la réunion du bureau du 20 octobre 2020, la vice-présidence de chaque commission permanente thématique a été répartie comme suit :

Commissions permanentes thématiques	Vice-président(e) délégué(e)s
Agriculture	M. Xavier BRAND M. David DUPASSIEUX
Commerce	Mme Frédérique LARDET M. Henri CHAUMONTET
Economie	M. Michel COUTIN
Mobilité	M. Pierre AGERON
Population / Logements / Equipements / Services	M. Bruno LYONNAZ
Transition écologique	M. Antoine GRANGE

Commissions permanentes liées au fonctionnement du Syndicat Mixte :

Les deux commissions permanentes liées au fonctionnement du Syndicat Mixte sont les suivantes :

- Une commission **Finances et administration générale**,
- Une commission **documents d'urbanisme**.

La commission des **finances et administration générale** a pour mission principale de préparer le budget et d'en assurer le suivi. Cette commission se réunit en fonction des besoins.

La commission **documents d'urbanisme**, a pour mission de suivre, l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme locaux et des documents de politiques sectorielles. Cette commission assure la bonne déclinaison, dans les documents d'urbanisme locaux et de politiques sectorielles, des orientations du SCoT dans un principe de compatibilité. Cette commission se réunit en fonction des dossiers transmis au Syndicat Mixte. La commission documents d'urbanisme formule un avis technique qui est présenté en Comité Syndical et validé à cette occasion. La commission documents d'urbanisme peut également entendre toutes communes et EPCI, dans la présentation des grandes lignes de leur projet, en amont de l'arrêt de la procédure engagée.

Concernant le fonctionnement des commissions finances et administration générale et documents d'urbanisme, les membres du Comité du SCoT doivent se prononcer pour la reconduction des dispositions suivantes :

- Elargir la composition des commissions aux suppléants du Comité Syndical,
- Assurer une représentation de chaque EPCI dans chacune des deux commissions et ce dans la limite d'environ dix élus par commissions, sans limiter la participation au travail de ces dernières.

Lors de la réunion du bureau du 20 octobre 2020, la vice-présidence des commissions permanentes liée au fonctionnement a été répartie comme suit :

Commissions permanentes liées au fonctionnement	Vice-président(e) délégué(e)s
Documents d'urbanisme	Mme Nora SEGAUD-LABIDI
Finances et administration générale	M. Pierre AGERON

Fonctionnement de l'ensemble des commissions :

Concernant plus largement le fonctionnement de l'ensemble des commissions, il est proposé de reconduire les dispositions suivantes :

1. *Il est proposé d'élargir la composition des commissions aux suppléants du Comité Syndical.*
2. *Il est proposé d'assurer une représentation de chaque EPCI dans chacune des commissions.*
3. *Les séances des commissions ne sont pas publiques.*
4. *Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président étant toutefois prépondérante.*
5. *Elles peuvent désigner en leur sein un rapporteur, qui en accord avec le Président du Syndicat Mixte pourra présenter en Comité Syndical le rapport proposé à la délibération.*
6. *Le Président du Syndicat Mixte est membre de plein droit de toutes les commissions.*
7. *Les commissions peuvent entendre en tant que de besoin, des personnalités qualifiées extérieures au Comité Syndical. Les commissions de travail du SCoT associeront systématiquement les personnes publiques associées et les associations agréées pour l'environnement qui en font la demande.*

En résumé :

Ces huit commissions sont ouvertes aux titulaires et aux suppléants du Comité Syndical du SCoT du bassin annécien.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, la création et l'installation des commissions
comme présentées précédemment, ainsi que les dispositions afférentes.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 décembre 2020.

Le Président,



Antoine de Menthon
Antoine de MENTHON

*Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du*
Le Président,

Antoine de MENTHON

